

AVIS AUX MEMBRES

No. 2018 – 064

Le 7 juin 2018

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL FNB BetaPro contrats à court terme S&P 500 VIX Haussier quotidien 2x (HVU) Retrait de la cote (Suivi)

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire No. 087-18 et de l'avis aux membres No. 2018 - 063 publiés le 5 juin 2018, le nouveau livrable par contrat HVU3 est le suivant :

NOUVEAU LIVRABLE Une considération en espèces de 1307\$CA, équivalente à 100
PAR CONTRAT : actions de HVU (sur la base du prix de fermeture du 6 juin du FNB
HVU de 13.07\$).

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 087-18 et dans l'avis aux membres No. 2018 - 063 demeurent inchangé.

La considération en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation
CDCC